

- CANDIDATURES 2025 - Accompagnement renforcé de l'ANCT et du Cerema en matière de transition écologique

Intégrer l'adaptation au changement climatique et
la résilience dans les projets



CANDIDATURES DU 15 JANVIER AU 28 FEVRIER 2025

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour accompagner les territoires d'Action Coeur de Ville et les aider à mettre en œuvre l'adaptation et la résilience dans leurs projets !

Le CEREMA et l'ANCT, dans le cadre de leur partenariat souhaitent faire bénéficier les collectivités ACV d'une offre de service spécifique pour les accompagner dans leur transition écologique.

Cette offre de service vise à permettre aux collectivités ACV de bénéficier d'un accompagnement sur les mobilités décarbonées, la nature en ville, l'adaptation au changement climatique-résilience territoriale et la sobriété foncière.

Cet accompagnement individuel, collectif ou mixte individuel & collectif selon les thématiques, initié en 2025, permet aux collectivités de se doter des clés pour poursuivre la territorialisation de la planification écologique. Cet accompagnement est pris en charge par le Cerema et l'ANCT, sans reste à charge pour les collectivités locales.

Sur le volet « Adaptation au changement climatique et résilience territoriale », cela se traduit par un accompagnement individuel d'une dizaine de territoires par an, pour les aider à mettre en mouvement et accélérer la prise en compte de ces sujets dans leurs projets.

Ce document présente l'accompagnement proposé pour l'année 2025, ainsi que les modalités de candidatures.

N.B. : Une démarche analogue sera lancée en 2026.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE	3
a. Adaptation au changement climatique et résilience territoriale : quels enjeux ? 3	
b. Se lancer, comment faire ?.....	4
2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE	4
a. Nature du soutien proposé par le Cerema	4
b. Candidatures recherchées	6
3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES	7
a. Calendrier général	Erreur ! Signet non défini.
b. Modalités de soumission	7
c. Critères de sélection.....	7
4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES.....	8
5. ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE	9
6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE.....	11

1. PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

a. Adaptation au changement climatique et résilience territoriale : quels enjeux ?

Les territoires subissent déjà de plein fouet les conséquences multiples du changement climatique, et les rapports du GIEC montrent que la menace va s'aggraver.

Ces impacts peuvent sembler ne concerner prioritairement que certains territoires, comme les métropoles, littoraux ou territoires de montagne, pour autant ils touchent toutes les échelles. Surchauffe urbaine, inondations par débordements et remontées de nappes, ou par ruissellement face à des pluies qui sont de plus en plus intenses et fréquentes, évènements extrêmes plus fréquents, retrait-gonflement des argiles ou submersion créent des dégradations des infrastructures de transports ou du bâti. Ce sont autant d'impacts auxquels vont devoir faire face les villes moyennes, avec leurs conséquences en termes de santé et de qualité de vie pour les habitants.

Plus largement, les tensions sur l'énergie et les ressources, l'inflation, l'aggravation des inégalités sociales, la pollution, et les multiples dépendances viennent accentuer les difficultés sur le quotidien des territoires, en remettant en cause des acquis que l'on considèrerait immuables comme l'accès à l'eau, une alimentation de base bon marché, une mobilité illimitée, une énergie abondante et disponible.

Face à ces constats, l'adaptation du territoire au changement climatique et plus largement le renforcement de sa résilience face à tout type de crises sont des enjeux majeurs qui doivent être intégrés le plus en amont et contribuer à transformer tous les projets du territoire. Les collectivités doivent penser l'aménagement urbain d'une manière nouvelle, diversifiant les solutions et mobilisant les équipes et les acteurs locaux de façon transversale, au-delà des directions distinctes et thématiques.

Cette approche multi-factorielle et multi-acteurs doit être mobilisée y compris dans des démarches à visée plus thématique. Par exemple les phénomènes de surchauffe urbaine sont liés à une multitude de paramètres (tels que la forme urbaine, l'imperméabilisation des sols, les matériaux utilisés, les activités humaines ou le climat régional) nécessitant différents types de solutions (renaturation, matériaux, végétalisation, désimperméabilisation...) à articuler avec les usages et contraintes du milieu urbain.

Comment mobiliser l'aménagement opérationnel comme levier de résilience et d'adaptation au changement climatique ?

b. Se lancer, comment faire ?

Face à ces enjeux complexes et interdépendants il n'est pas évident de savoir par où commencer et quels leviers actionner.

L'offre d'accompagnement, proposée par le Cerema et l'ANCT sur l'adaptation au changement climatique et la résilience des villes vise ainsi les territoires qui souhaiteraient progresser sur ces sujets, en ayant pour ambition, soit :

- Dans une approche globale : de **renforcer certains de leurs projets opérationnels issus de leur plan d'actions ACV2, en les relisant et en les réorientant au prisme de la résilience et de leurs vulnérabilités au changement climatique impactant leur territoire.**
- Dans une approche plus ciblée : de **comprendre et évaluer les déterminants de la surchauffe urbaine pour mieux connaître les secteurs de la commune exposés à cet effet et identifier des solutions opérationnelles d'aménagement.**

2. PRESENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

a. Nature du soutien proposé par le Cerema

Le Cerema, en co-production avec l'équipe-projet de la collectivité ACV, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat, apportera son expertise, au bénéfice des villes ACV, sur le changement climatique (notamment les phénomènes de surchauffe urbaine) et l'analyse de projets d'aménagement opérationnel, en mêlant à la fois apports théoriques et accompagnement vers l'opérationnalité des projets.

Pour répondre aux besoins des collectivités le Cerema propose un **accompagnement individuel de 15 jours pour une dizaine de territoires par an, comprenant un temps d'élaboration d'une feuille de route, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun.**

Deux axes de travail sont **au choix** :

AXE 1 - Une relecture de projets d'aménagements opérationnels au prisme de la résilience et de ses vulnérabilités au changement climatique

Vous souhaitez relire et renforcer une ou plusieurs de vos actions d'aménagement, élaborées dans le cadre de votre plan d'action ACV2, au prisme de la résilience et des vulnérabilités au changement climatique.

Quels sont les leviers de la résilience de votre territoire ? Comment les intégrer aux projets en cours ou à venir ? Quelles sont les bonnes questions à se poser pour en faire ressortir les enjeux et vulnérabilités ? Quelles actions/corrections mettre en œuvre sur les projets déjà engagés ?

L'accompagnement se déroulera en plusieurs grandes phases :

- Sensibilisation aux outils et enjeux du changement climatique et de la résilience pour disposer d'un vocabulaire commun. Travail sur les vulnérabilités du territoire ;
- Mise en pratique sur le/les projets d'aménagements opérationnels identifiés, pour les confronter aux vulnérabilités identifiées et travailler les leviers de résilience possibles ;
- Production d'une fiche de questionnement des projets adapté au contexte de la collectivité et/ou d'une note de recommandations sur les projets travaillés.

Cet accompagnement s'appuiera notamment sur le guide de questionnement croisant Le Guide de l'Aménagement Durable (issu du ministère dans la démarche écoquartier) et Boussole de la résilience à l'échelle de l'aménagement, réalisé par le Cerema en 2024.

En rejoignant cet accompagnement vous trouverez :

- **Des points de repères, ressources et outils sur la résilience et l'adaptation au changement climatique.**
- **Des apports méthodologiques et du temps avec des expert.es pour mobiliser ces outils sur vos actions d'aménagement opérationnel préalablement choisis.**
- **Une alternance entre temps de co-production et apports théoriques.**

Ambition de l'accompagnement :

Cet accompagnement vise à accélérer la prise en compte opérationnelle de l'adaptation au changement climatique et la résilience dans votre plan d'action ACV2, en travaillant une approche systémique à l'échelle de l'aménagement opérationnel.

Il ne vise et ne permet, cependant, pas la réalisation d'un diagnostic technique et exhaustif des impacts du changement climatique sur votre cœur de ville ou la construction d'une stratégie d'adaptation et résilience globale qui nécessitent d'autres formes d'accompagnements plus long.

Le contenu et modalités détaillées d'intervention seront précisées avec chaque direction territoriale du Cerema en coopération avec l'équipe projet ACV et les besoins de la collectivité en fonction de l'avancement des projets.

AXE 2 - Comprendre et évaluer les déterminants de la surchauffe urbaine pour identifier des solutions opérationnelles d'aménagement

Vous souhaitez mieux connaître l'exposition de votre cœur de ville, de vos entrées de ville ou de votre quartier de gare et de sa population à la surchauffe urbaine, et identifier des solutions d'aménagement adaptées au contexte local.

Quels sont les principaux déterminants de la surchauffe en milieu urbain ? Quels impacts sur la population et son confort thermique ? Comment mesure-t-on ces phénomènes ? Où et pourquoi ma commune y-est-elle sensible ? Quelles solutions existent ?

L'accompagnement se déroulera en plusieurs grandes phases :

- Introduction aux notions clés pour mieux comprendre ce risque et les leviers du rafraîchissement urbain ;
- Réalisation d'un diagnostic en marchant via des visites de terrain sur des sites représentatifs préalablement sélectionnés, permettant de caractériser les différents paramètres susceptibles de générer de la surchauffe urbaine ;
- Co-production de fiches synthétiques et illustrées des éléments de diagnostic et des recommandations d'aménagement adaptées au contexte local, dont l'objectif de l'élaboration d'une feuille de route pour les futurs projets.

En rejoignant cet accompagnement vous trouverez :

- **Des points de repères, ressources et méthodes sur le phénomène de la surchauffe urbaine et ses enjeux.**
- **Des conseils et du temps avec des expert.es lors de visites de terrain pour vous approprier ces principes, les appliquer à votre territoire et être capable d'identifier les déterminants de la surchauffe urbaine.**
- **Des recommandations adaptées à votre contexte local et des savoirs faire répliquables sur votre collectivité.**

b. Candidatures recherchées

La candidature doit être portée à la fois techniquement et politiquement. Il n'est pas demandé d'acte délibératif de la collectivité pour candidater. Il est cependant demandé que la candidature soit **portée et suivie par une équipe-projet** (technicien·nes, élu·es) **constituée et pérenne**.

Les travaux seront menés en lien avec les services déconcentrés de l'état.

Le candidat s'engage à participer et à impliquer toutes les parties prenantes nécessaires au bon déroulé de l'accompagnement et des ateliers.

Selon les axes, d'autres conditions sont demandées :

Pour l'axe 1 - résilience et aménagement opérationnel : il est attendu de la collectivité qu'elle ait déjà des éléments de diagnostic des impacts du changement climatique

(PCAET, PLU...) qui seront transmis au Cerema. La collectivité doit également identifier un à deux projets d'aménagement opérationnel sur lesquels elle souhaite travailler, et dont le niveau de maturité n'est pas trop avancé (phase d'avant-projet, études préliminaires) afin de pouvoir le faire évoluer.

Pour l'axe 2 - surchauffe : Il n'est pas attendu de la collectivité d'avoir déjà spécifiquement travaillé sur le sujet de la surchauffe.

3. DEROULEMENT DE LA SELECTION DES CANDIDATURES

a. Calendrier prévisionnel

- 15 janvier 2025 : Ouverture des candidatures
- 28 février 2025 : Date butoir de réception des candidatures
- Mars 2025 : Analyse des candidatures
- Avril 2025 : Sélection des collectivités retenues et démarrage des accompagnements
- Mai 2026 : Clôture des accompagnements

b. Modalités de soumission

Pour soumettre sa candidature, la collectivité devra :

- **Compléter les questions du formulaire en ligne dès que possible**, et au plus tard avant le 28 février 2025
→ Lien vers le questionnaire en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-2025-sur-l-adaptation-au-changement-climatique-acv-anct-cerema>
→ Le questionnaire est joint en Annexe pour information.
- **Rédiger une lettre de candidature (voir lettre type en Annexe), signée de l'élu et du technicien référent** et la déposer sur Mes Démarches Simplifiées dans le cadre de la candidature.

c. Critères de sélection

Le Cerema et l'ANCT prendront en compte différents critères pour sélectionner les territoires accompagnés en 2025 :

- Niveau d'engagement politique et technique sur le sujet.
- Motivation du candidat à s'engager dans l'accompagnement et à participer à l'ensemble de ses activités.
- Cohérence de la candidature

Il est, également, à noter que les collectivités ACV les moins dotées en ingénierie sur le sujet et n'ayant pas déjà été accompagnées par le Cerema dans le cadre du partenariat entre l'ANCT et le Cerema, seront, par ailleurs, prioritaires.

4. ENGAGEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIVITES RETENUES

Cet accompagnement renforcé implique un partenariat entre la collectivité retenue, le Cerema et l'ANCT. Les territoires retenus devront ainsi s'engager à :

- Identifier une équipe projet au sein de la commune, disponible pour s'impliquer dans la mission d'accompagnement, en co-production avec le Cerema.
- Fournir les documents et informations utiles au Cerema au cours de la démarche, pour mener à bien les actions prévues d'un commun accord.

Cette démarche implique également une valorisation des projets et des collectivités retenues. L'objectif de cette démarche est en effet d'apporter une aide et des retours d'expérience à l'ensemble des collectivités concernées par les enjeux d'adaptation au changement climatique et résilience. Les enseignements des accompagnements collectifs et individuels sont donc susceptibles de faire l'objet de communications (fiches de synthèse, webinaire national, etc.), mises à disposition publiquement sur le site du Cerema et de l'ANCT.

5. ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Toute soumission doit s'effectuer en ligne via le lien ci-dessous :

>>>> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-2025-sur-l-adaptation-au-changement-climatique-acv-anct-cerema> <<<<<

Le questionnaire est simple et peut être complété en moins d'une heure.

Le questionnaire comprend les questions suivantes :

1 / Entité porteuse de la démarche

- Nom de la commune candidate
- Département d'appartenance de la commune candidate
- EPCI d'appartenance de la commune candidate

1.1 Coordonnées de l'équipe projet

1.1.1 Le référent politique

- Nom / prénom / fonction / adresse mail / tel

1.1.2 Le référent technique

- Nom / prénom / fonction / adresse mail / tel

1.1.3 Noms, qualités et coordonnées des autres membres de l'équipe projet :

- Nom / prénom / fonction / adresse mail / tel

1.2 L'adaptation au changement climatique dans votre collectivité

- Quels projets/actions, en lien avec l'adaptation au changement climatique à/ont été mené(s) par votre collectivité ?
- Disposez-vous d'un diagnostic climat ? oui / non
 - o Si oui : précisez sa nature

2 / Motivation du territoire et appui attendu du Cerema

- Sur quel axe souhaiteriez-vous être accompagné par le Cerema ?
(Veillez à bien relire la description des deux axes dans le cahier des charges)
 - 1 - Une relecture et réorientation de projets d'aménagements opérationnels au prisme de la résilience et de ses vulnérabilités au changement climatique
 - 2 - Comprendre et évaluer les déterminants de la surchauffe urbaine pour identifier des solutions opérationnelles d'aménagement

Si axe 1:

- Description du/des projets d'aménagement que vous souhaitez travailler, en quelques lignes :
 - Intention et périmètre du projet
 - Niveau d'avancement
 - Quelles actions précises sont prévues ou mises en places (à l'échelle du quartier, de l'espace public)
- Êtes-vous accompagné sur ce projet ? (CAUE, Bureau d'étude...)

Oui / Non

Si oui précisez
- Êtes-vous déjà engagé dans un autre programme (Ecoquartier, ANRU...)

Oui / Non

Si oui précisez
- Quelle sont vos ambitions en matière d'adaptation au changement climatique sur ce projet ?
- Joindre ici les éléments du projet complétant vos réponses précédentes (notamment éléments graphiques : schéma d'aménagement, plan masse...)

Si axe 2:

- Avez-vous déjà mené des projets/études sur les sujets surchauffes urbaines/ilot de chaleur / Confort thermique ?
- Avez-vous des zones sur lesquels vous percevez un besoin d'agir sur le confort thermique ?
- Avez-vous déjà réalisé des diagnostics en marchant ? Si oui sur quel(s) sujet(s)
 - Quelles sont vos motivations à vous engager dans le dispositif ?
 - Quels sont vos principaux besoins au regard de l'axe choisi ?
 - Quels pourraient être les apports sur votre programme d'actions ACV d'un accompagnement sur cet axe ?

Si vous souhaitez nous faire parvenir des documents complémentaires, merci de les ajouter ci-dessous.

6. ANNEXE 2 : LETTRE TYPE DE CANDIDATURE

A ... , le

Objet: Candidature à l'appui renforcé de l'ANCT et du Cerema "Mettre en route l'adaptation et la résilience territoriale dans les projets »

Par la présente lettre, je souhaite vous faire part de notre souhait de bénéficier d'un appui renforcé du Cerema et de l'ANCT pour 2025.

Cette candidature vise à bénéficier d'un accompagnement individuel du Cerema en lien avec l'ANCT en matière d'adaptation au changement climatique.

Nous nous engageons à contribuer activement aux travaux engagés, intégrant des ateliers de co-production, et la capitalisation et valorisation des retours d'expérience.

Le formulaire ayant été complété en ligne par nos services, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre candidature.

Pour le compte de la commune

Nom / Prénom / Fonction / Signature



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

20 avenue de Ségur, 75007 PARIS

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674
Bron Cedex –

Tél. : +33 (0)4 72 14 30 30 – www.cerema.fr

